REÇU EN PREFECTURE
Le 12 décembre 2023
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20231130-D2023067280-DE

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Publié le : 12/12/2023

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City - 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°7), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°2), M. Marcel FELT (à partir de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°2), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. André TERZO

Procurations de vote : . François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

Délibération n°2023/2023.06728
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- **ouvre la séance du Bureau,**
- **procède à la vérification du quorum,**
- **annonce les pouvoirs reçus pour la séance,**
- **invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.**

A l'unanimité, le Bureau :

- **nomme M. André TERZO comme secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du 26 octobre 2023, joint en annexe.**

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

M. André TERZO
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Grand Besançon Métropole

PROCES-VERBAL DU BUREAU

SEANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Nicolas BODIN, 2ème Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Liste des délibérations

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°19), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Fabrice TAILLARD, M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°53 incluse), Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°23)

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT

Secrétaire de séance : M. Denis JACQUIN

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°22 incluse)

La séance est ouverte à 18h10.

VOLET DÉCISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 34, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

M. Nicolas BODIN, Président de séance.- Mesdames, messieurs, je vous propose que nous débutions. Nous allons commencer par le volet préparatoire. En effet, nous n'avons pas encore le quorum, il manque une personne. Je vous prie d'abord d'excuser la Présidente qui est retenue par les annonces de la Première ministre à Paris. Vous savez que les maires des 500 communes les plus impactées par les émeutes urbaines de début juillet ont été invités. Elle est donc invitée cet après-midi par la Première ministre, Besançon pouvant éventuellement bénéficier d'aides particulières. Cette annonce devrait être faite normalement cet après-midi.

Gabriel BAULIEU est retenu à la Commission Nationale sur l'Aménagement Commercial (CNAC) à Paris. Yves GUYEN, Marie ZEHAF et Gilbert GAVIGNET sont retenus par la découverte de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux concernant la voirie et les transports à Lyon. Ils devraient arriver vers 18h40. Avec l'arrivée de Catherine BARTHELET, nous avons le quorum. Nous pouvons donc commencer par le volet décisionnel.

Jean-Philippe, avons-nous tous les pouvoirs ?

M. DEMILLIER.- C'est bon.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Très bien. Je rappelle que les élus concernés par les conflits d'intérêts doivent se signaler de manière obligatoire.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je propose Denis JACQUIN comme secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal du 14 septembre, avez-vous des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Vice-Président :
- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :
- nomme M. Denis JACQUIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 14 septembre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Octobre 2023)

Mme Marie ETEVENARD (1) et M. René BLAISON (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Avez-vous des remarques particulières sur ce rapport n° 2 ? Je n'en vois pas. Merci.

A l'unanimité, le Bureau :
- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 414 637,65 €, par NEOLIA pour 804 805,50 € et par LOGE.GBM pour 1 284 579,30 €, soit un montant total de 2 504 022,45 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

3 - Exercice 2023 : cotes et produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur et abandons de créances

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il s'agit d'un rapport traditionnel. Je ne vois pas de remarque non plus. C'est adopté.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur et abandons de créances de :
- 5 140,66 € TTC au titre du Budget Principal,
- 89 298,88 € TTC (soit 81 180,78 € HT) au titre du Budget Déchets,
- 14 043,04 € TTC (soit 13 303,20 € HT) au titre du Budget Eau,
- 21 793,00 € TTC (soit 19 814,20 € HT) au titre du Budget Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il s'agit d'un agent paysagiste et d'un agent pour le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Pas de remarque non plus ? Merci. C'est adopté.

A l'unanimité, le Bureau :
- autorise le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « contrat de projet pour un Chargé d'opération Paysagiste » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un Référent de secteur(s) PLUi » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté – Subvention 2023 pour ses deux programmes

M. Christian MAGNIN-FEYSOT (2) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. ORY.- Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire. Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté (PGI) s'inscrit dans cette démarche, il répond aux attentes du marché de la santé, et en particulier à l'ensemble des questions sur le vieillissement. Sur la base des résultats obtenus par le PGI sur l'année 2022, le rapport présente à la fois la demande de soutien au programme d'animation du PGI à hauteur de 6 000 € et le programme d'actions du Comité Régional Opportunités Seniors à hauteur de 10 000 € pour un montant global de 16 000 €. Pour mémoire, l'an dernier, le soutien financier au PGI s'est élevé à 45 000 €.

Vous avez en annexe la convention qui rappelle :

- les motifs,
- l'objet,
- le programme d'actions,
- la part des collectivités et leur budget d'un montant de 84 000 € pour les collectivités, la Région, le Département et autres.

La part de Besançon de Grand Besançon Métropole qu'il vous est demandé de voter s'élève à 16 000 €.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- J'ai commis une erreur, car ce rapport était dans le volet préparatoire en n° 34. Oui, mais nous pouvons le mettre dans le volet décisionnel, puisqu'il a été transféré en Bureau décisionnel. J'ai juste une question. La subvention est moins élevée en 2023 que l'année précédente.

M. ORY.- Oui, parce que cette année, Dijon a organisé la Journée Opportunités Seniors. L'année prochaine, ce sera de nouveau notre tour.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- N'avez-vous pas de remarque sur ce rapport ? OK. Il est adopté.

A l'unanimité, le Bureau :
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 16 000 € au Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne et Franche-Comté pour ses deux programmes d'actions « animation » et « Comité Régional Opportunités seniors »,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

5 - Aide financière pour l'édition 2023 du carrefour des collectivités locales

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce Carrefour des Collectivités Locales s'est tenu il y a quelques semaines et il a rencontré un beau succès. Cette aide s'élève à 3 000 €. S'il n'y a pas de remarque non plus, c'est adopté. Merci.

A l'unanimité, Le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière de 3 000 € à ECORSE TP pour l'organisation de l'édition 2023 du Carrefour des Collectivités Locales.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Enseignement Supérieur et recherche-Subvention à l'Université de Franche-Comté pour la réalisation du guide des formations post-bac

Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (2) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Le montant de l'opération s'élève à 1 800 €. Là aussi, c'est un rapport traditionnel.
Merci. C'est adopté.

A l'unanimité, le Bureau :
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 1 800 € à l'UFC pour la réalisation des guides « Choisir l'université » 2023-2024,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

7 - Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à SUPMICROTECH pour la tenue de la Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé (JEIS)

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- S'il n'y a pas de remarque, c'est approuvé. Merci.

A l'unanimité, le Bureau :
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 700 € à SUPMICROTECH pour la tenue de la Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8 - Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI) Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour son programme d'actions

MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je ne vois pas de remarque. C'est adopté. Merci.

A l'unanimité, le Bureau :
- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions du Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents à hauteur de 19 800 €,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

9 - Habitat - Convention pour la transmission d'informations relatives au parc locatif social avec l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- L'objectif est qu'un observatoire soit mis en place par l'USH (Union Sociale pour l'Habitat). Il est demandé à ce que nous leur fournissions un certain nombre de données

actualisées de l'occupation du parc locatif social. Il n'y a pas d'impact financier pour GBM. S'il n'y a pas de remarque non plus, c'est adopté.

A l'unanimité, le Bureau :
- approuve la convention de transmission d'informations relatives au parc locatif social de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole avec l'Union Sociale pour l'Habitat Bourgogne-Franche-Comté,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association « la Pive » pour la fête de la Pive 2023

Mme Lorine GAGLIOLO (2) conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- S'il n'y a pas de remarque non plus, c'est approuvé. Merci. Nous avons terminé avec le volet décisionnel. Nous passons maintenant au volet préparatoire avant le Conseil Communautaire qui se tiendra dans 15 jours, le jeudi 9 novembre 2023.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association la Pive pour la fête de la Pive 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

Le secrétaire de séance

La Présidente

Denis JACQUIN
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon